

# LE GRAND QUIZ! 2023



RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUR L'ACTUALITÉ DE L'ANNÉE

**1 JANVIER**

A Guiliers, Véronique a fait un pari. Celui d'ouvrir :

- A. Un hôtel 5 étoiles
- B. Un salon de thé
- C. Un magasin de vente de colis perdus

**2 FÉVRIER**

Au mois de février, les élus ont validé le nom du groupe scolaire de la Noé Verte. Quel est ce nom ?

- A. La Noé Verte
- B. Simone Veil
- C. Antoine de Saint-Exupéry

**3 MARS**

Après les travaux de la Halle des Sports, la ville avait mis en vente :

- A. Des tôles
- B. Des buts de hand
- C. Des parpaings

**4 AVRIL**

A l'aube du Tour de Bretagne, un article était consacré à Pierre Thierry. Mais de quelle commune est-il natif ?

- A. Lizio
- B. Sérent
- C. Saint-Marcel

**5 MAI**

Au mois de mai, Alixe Barrier a été élue :

- A. Miss Morbihan
- B. Miss Handi France
- C. Miss Ploërmel

**6 JUIN**

A Campénéac, Claire Vilani a donné naissance à la réplique :

- A. De la Petite maison dans la prairie
- B. Du bar du Mistral
- C. De la maison du Père Noël

**7 JUILLET**

Ancienne gardienne du Ploërmel FC, Lou Marchal a rejoint quel club cet été ?

- A. L'Olympique lyonnais
- B. Le Paris Saint-Germain
- C. L'AS Cruguel

**8 AOÛT**

Quel artiste n'était pas à l'affiche du festival Au Pont du Rock ?

- A. Lorenzo
- B. Pierre De Maere
- C. Dinos

**9 SEPTEMBRE**

A Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, Stéphanie et Mickaël ont fait revivre :

- A. Le musée des crèches
- B. La discothèque
- C. Le bar

**10 OCTOBRE**

En octobre, les travaux de la fontaine de Ploërmel ont été interrompus suite à :

- A. La découverte d'un squelette
- B. Une invasion d'extraterrestres
- C. La découverte d'une dent de dragon

**11 NOVEMBRE**

Fin novembre, on vous a donné des nouvelles de :

- A. Jo et Alain
- B. Jo et Rémi
- C. Rémi et Thomas

**12 DÉCEMBRE**

Avant Noël, Pleucadeuc est le théâtre d'une exposition de :

- A. Père Noël
- B. Crèches
- C. Rennes



# LE GRAND QUIZ! 2023

COMMENT ÇA MARCHÉ ?

A l'aube d'une nouvelle année, la rédaction du Ploërmelais a concocté un quiz sur l'actualité des douze derniers mois.

Les règles du jeu sont simples : il suffit de se replonger dans l'actualité de l'année écoulée pour répondre aux 12 questions et remplir le bulletin réponse ci-dessous. Une fois celui-ci complété, renvoyez-le à l'adresse du Ploërmelais (35 rue de la Gare 56800 Ploërmel) ou déposez-le directement à la rédaction aux horaires d'ouverture. La date limite pour participer est fixée au mardi 2 janvier 2024.

Les participants au quiz ayant les 12 bonnes réponses seront retenus pour un tirage au sort. Les noms des lauréats seront publiés dans notre édition du jeudi 4 janvier 2024.

# A GAGNER



Un tirage au sort permettra de désigner  
**LES 10 VAINQUEURS**

Ceux-ci remporteront :

**1** abonnement numérique  
**50€** de chèques cadeaux  
chez Del Arte  
et des sacs surprises



Les bonnes réponses seront à retrouver dans notre édition du **4 JANVIER 2024**.



## BULLETIN-RÉPONSE

COCHEZ LA BONNE RÉPONSE POUR CHAQUE QUESTION.

JANVIER - FÉVRIER  
MARS

- 1 A  B  C
- 2 A  B  C
- 3 A  B  C

AVRIL - MAI  
JUN

- 4 A  B  C
- 5 A  B  C
- 6 A  B  C

JUILLET - AOÛT  
SEPTEMBRE

- 7 A  B  C
- 8 A  B  C
- 9 A  B  C

OCTOBRE - NOVEMBRE  
DÉCEMBRE

- 10 A  B  C
- 11 A  B  C
- 12 A  B  C

Remplissez votre bulletin-réponse et adressez-le au plus tard le **mardi 2 janvier 2024 à 12h** à l'adresse suivante : **Jeu Quiz 2023 - Le Ploërmelais - 35 rue de la Gare - 56800 Ploërmel.**

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Tél. .... Date de naissance .....

J'accepte de recevoir des communications de la part de Publihebdos et de ses filiales.

Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées à des fins de communication. Elles seront conservées pour une durée maximale de 24 mois. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation en vous adressant par email à : [pdp@sipa.ouest-france.fr](mailto:pdp@sipa.ouest-france.fr) ou par courrier « Protection des Données Personnelles - SIPA Ouest-France - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9 ». Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

